



Open You s'engage à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.

Version 2 – Mise à jour 31/01/2025

Charte Déontologique

Open You s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences, sur une durée maximum de 24 heures conformément à l'article R900-1 du Code du travail

Open You s'engage à réaliser toutes les phases du bilan de compétences de façon professionnelle, en respectant les Articles R.6322-32 à 60.

Open You s'engage à travailler avec une méthode, des outils, une formation, une connaissance du marché de l'emploi et des acteurs du marché économique, un réseau professionnel pour les investigations métiers.

Tous les outils utilisés sont en lien avec un accompagnement à visée professionnelle, de qualité et de bienveillance.

Démarche

Open You propose des rendez-vous en face à face physique ou en visioconférence et pratiquent l'accompagnement professionnel, avec une démarche bienveillante et proactive.

Consentement

Un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé. Le refus d'un salarié de consentir à un Bilan de Compétences, ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement. Article L.900- 4-1 du Code du Travail.

Confidentialité

Open You travail en conformité avec les règles de discrétion énoncées dans l'article 226-13 du Code Pénal.

Le document de synthèse est mis à disposition par Open You pour le bénéficiaire à son titre exclusif dans un environnement numérique dédié conforme à la RGPD.